



14 & 18
NOV. 2023

Séminaire
LES EAUX CÔTIÈRES





Focus sur la
réglementation des
usages en mer
permettant la
protection des
coraux et des
herbiers

Plusieurs moyens de régler les usages en mer



Sur l'initiative des communes, du GPMG, des associations, des fédérations, ou toute instance représentative, et de l'administration également..."pour tout affaire nécessitant la consultation des navigateurs maritimes".

Décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques : sollicitation d'une commission locale auprès de la direction de la mer.



A l'initiative de l'administration, par concertation avec les autres administrations intervenant sur le milieu maritime.

Arrêté de protection d'une zone de corail Acropora



Arrêté signé le 04/09/2023 par le préfet de région à la suite de la commission nautique locale réunie le 20 mars 2023;

Zone de 2880 m² sur le platier de la barrière récifale du grand cul de sac marin de deux massifs coraliens;

Interdiction navigation, nage , plongée, et toute autre activité, y compris le survol à faible altitude.



Arrêté d'interdiction de mouillage sur les herbiers autour de l'archipel guadeloupéen

- AP 329-2023 du 5 juin 2023 de protection des herbiers ;
- Collaboration DEAL, OFB.
- Eaux intérieures
- Contrôle visuel uniquement;
- Sanctions : retrait de permis, amende (TM);
- Enjeu principal : éducation aux bonnes pratiques.



2023

Information des usagers
approche pédagogique privilégiée

2024

Sanctions avec progressivité



Objectifs de contrôles des mouillages pour l'archipel guadeloupéen.

- + de 240 jours dédiés à la police de l'environnement ;
- + de 100 contrôles de mouillage réalisés jusqu'au 31 juillet 2023 ;
- seulement deux contrevenants récalcitrants sanctionnés au titre du mouillage sur les herbiers ;
- Objectif qui sera accru en 2024.